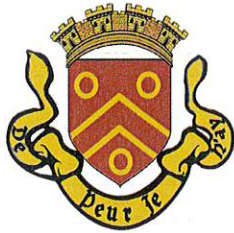


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2023/10

Date d'envoi de la convocation : 9 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 9 mars 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, en salle Saint-Exupéry, le jeudi 16 mars 2023, sous la présidence de Valérie GIRAUD, Maire.

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, M. GRANDJEAN, Mme SAVIN, M. SOTHIER, M. SCHWOB, M. LEGAL, M. FOUGERE, M. RANEBI, Mme BAILLON, M. DURAND, Mme COHEN, M. MADER, Mme PERRIN, M. MAUGEIN, Mme KLINGELSCHMITT.

Absents excusés ayant donné procuration : M. ROUVIER, pouvoir à M. HELOIRE ; Mme LAURENT WILCYNski, pouvoir à Mme GIRAUD ; Mme PIN, pouvoir à M. CHOTARD ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à Mme LAMY ; Mme MONNIER, pouvoir à Mme MAGAUD ; M. MICHAUD, pouvoir à M. GRANDJEAN ; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB ; M. LECLERC, pouvoir à Mme PERRIN, M. TOUZOT pouvoir à M. MAUGEIN.

Absente Mme PARENT.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 19

Représentés : 9

Votants : 28

Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Mme Dominique SAVIN est désignée comme secrétaire de séance.

Subventions aux associations pour 2023

Rapporteur : Mme le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant des subventions aux associations allouées pour l'année 2023.

Toutes les associations pour lesquelles il est proposé l'attribution d'une subvention ont rempli les conditions nécessaires à la prise en compte de leur dossier de demande, à savoir transmettre les documents comptables et motiver leur demande.

La commission « subventions aux associations » s'est réunie le vendredi 3 mars 2023 et a examiné les propositions de subventions pour l'année 2023.

Il est précisé que le versement des subventions pourra être réalisé, en une seule fois, dans le mois qui suit le vote en Conseil pour l'ensemble des associations à l'exception des associations liées à la commune par une convention d'objectifs et de moyens.

Pour ces dernières, un premier versement à hauteur de 70% du montant voté sera effectué dans le mois suivant le vote en Conseil, et le solde sera versé conformément aux dispositions prévues dans la convention.

Vu l'avis de la commission « subventions aux associations », réunie le 3 mars 2023 ;

- Après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- APPROUVE les modalités d'attribution des subventions aux associations ;
 - APPROUVE les montants de subventions suivants pour 2023 :

SUBVENTIONS 2023			
Associations	Rappel montant voté 2022	Demande association 2023	Montant proposé 2023
Associations sportives			
Avenir Sportif de Genay Football	10 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €
Arts Martiaux Genay	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
Club Ganathain de Badminton	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €
Gym Volontaire Genay	2 000,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €
A.S.Genay Handball	12 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
Genay Tonic Danse	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
LDS Danse	0,00 €	350,00 €	350,00 €
Gaïmalis	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
U.S.T.G	250,00 €	1 460,00 €	1 210,00 €
VTT Ganathain	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Aïkido	150,00 €	150,00 €	150,00 €
ACVS Athlétisme	2 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL Associations sportives	38 450,00 €	46 010,00 €	40 260,00 €
Associations non sportives			
Comité Des Fêtes	7 500,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Cécilienne	23 000,00 €	27 000,00 €	25 000,00 €
Chantereine		450,00 €	450,00 €
Les Comédiens du Fortin	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Giana	1 100,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Société de chasse de Genay	0,00 €		
L.A.C.I.M	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Les Jardiniers du Dimanche	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Sou des Ecoles	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Les Arts a Genay	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Club Philatélique	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Agape		1 500,00 €	1 500,00 €
Confédération syndicale des familles	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Academie des Dombes		250,00 €	250,00 €
Ganabrass	500,00 €	1 500,00 €	750,00 €
TOTAL Associations non sportives	38 350,00 €	45 450,00 €	42 200,00 €

Ecoles, Collèges et Lycées			
AS Lycée Rosa Parks	200,00 €	200,00 €	200,00 €
AS Collège Jean Renoir	200,00 €	200,00 €	200,00 €
OCCE JY Cousteau	0,00 €	20 250,00 €	20 250,00 €
TOTAL Collège et lycée	400,00 €	20 650,00 €	20 650,00 €
Associations Caritatives			
Les restaurants du Cœur	1 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
AFM TELETHON	100,00 €	100,00 €	100,00 €
S.P.A	4 526,00 €	4 526,00 €	4 526,00 €
Secours Catholique	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Secours populaire	500,00 €	500,00 €	500,00 €
ADAPEI 69	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Centre Léon BERARD	300,00 €	300,00 €	300,00 €
EHPAD CLAIRVAL ASSOCIATION soleil d'automne	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Accueil de jour aux lucioles	300,00 €	550,00 €	550,00 €
Une rose un espoir / Cancer	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €
TOTAL Caritatives	8 126,00 €	10 376,00 €	9 876,00 €
Formation			
Chambre des métiers	750,00 €	750,00 €	750,00 €
MFR BALAN	0,00 €	50,00 €	50,00 €
MFR La Vernée	100,00 €	100,00 €	100,00 €
MFR MONTLUEL CFA LA DOMBE	0,00 €	200,00 €	200,00 €
TOTAL Formation	850,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
Institutionnelles			
Mission locale	8 626,32 €	8 756,00 €	8 756,00 €
Coordination sociale Gendarmerie	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
Centre Information droit de la femme et des familles	3 100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €
TOTAL Institutionnelles	17 226,32 €	17 356,00 €	17 356,00 €
TOTAL	103 402,32 €	140 942,00 €	131 442,00 €

*Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD*



*Acte certifié exécutoire après
- transmission en Préfecture le 20 mars 2023
- publication sur le site internet de la Ville le 20 mars 2023*